



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3236 — Mardi 2 Décembre 2008

— 13<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES 2  
- SOTRAPIL-

SOCIETE REGIONALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION -SORIMEX- 2

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE 3-5  
CIL 2008 »

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN BANK - ATB- 6-8

### CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2008/3» 8

### NOMINATION DE DIRIGEANT DE SICAV

SICAV AVENIR 8

### COURBE DES TAUX

9

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

10

### ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS :  
- SICAV BH PLACEMENT  
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEES GENERALES

**SOCIETE DE TRANSPORT DES  
HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
- SOTRAPIL -**

Siège social : Boulevard de la terre, centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire (à titre exceptionnel) et Extraordinaire se tiendront le **jeudi 18 décembre 2008**, à l'hôtel " Barcelo Carthage Thalasso", à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**\* En Assemblée Générale Ordinaire, à 10 h :**

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Transfert d'un montant du compte " réserves pour réinvestissements exonérés " au compte " résultats reportés " ;
3. Réaffectation du résultat de l'exercice 2007 ;
4. Cooptation de trois (3) nouveaux administrateurs.

**\* En Assemblée Générale Extraordinaire, à 11 h :**

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
2. Annulation de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2007 relative à l'augmentation du capital social de la société de 15.730.000 dinars à 22.880.000 dinars ;
3. Annulation de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2008 relative à l'augmentation du capital social de la société de 22.880.000 dinars à 24.024.000 dinars ;
4. Augmentation du capital social de la société de 15.730.000 dinars à 16.359.200 dinars.

2008 - AS - 950

— \*\*\* —

**SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'IMPORTATION  
ET D'EXPORTATION  
- SORIMEX -**

Siège social : Avenue des Martyrs - SFAX -

La Société Régionale d'Importation et d'Exportation -SORIMEX-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 27 décembre 2008 à 9 H**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2007 ;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2007 ;
4. Quitus aux administrateurs de la société Mère ;
5. Questions divers.

2008 - AS - 951

**EMISSION D'UN EMPRUNT**  
**OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

**L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT**  
**DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.**

**VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :**

**Portée du visa du CMF :** Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.  
**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**  
**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**«EMPRUNT SUBORDONNÉ CIL 2008»**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing tenue le 17 avril 2008 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés pour un montant total de 20 millions de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 23 septembre 2008 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 10 millions de dinars, aux conditions explicitées ci-après.

**Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné CIL 2008 »

**Montant :** 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation subordonnée.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux différents au choix du souscripteur :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,50% brut.
- Taux fixe : taux annuel brut de 7,25% l'an.

**Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** C'est le taux annuel qui à une date donnée égalise, à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Ce taux est de 7,25% l'an pour le présent emprunt. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**La marge actuarielle (taux variable) :** c'est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 octobre 2008, qui est égale à 5,270%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,730%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée :** Les obligations seront émises pour une durée de 10 ans dont 5 années de grâce.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 8 ans pour le présent emprunt.

**Duration :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de 6,301 années.

EMISSION D'EMPRUNT SUBORDONNE CIL 2008 - (Suite)

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et de libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 janvier 2009**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15 janvier 2009** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement :** Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la sixième année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 janvier 2019**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 janvier** de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 janvier 2010**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 janvier 2015**.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **17 décembre 2008** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, sis au 16 avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le **15 janvier 2009**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné ne serait pas clôturé à la date limite du **15 janvier 2009**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **13 février 2009**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non-placement intégral de l'émission au **13 février 2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme Financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2009** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, sis au 16 avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations subordonnées « EMPRUNT SUBORDONNÉ CIL 2008 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné est noté BB+ à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 21 novembre 2008.

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, la Compagnie Internationale de Leasing s'engage à demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge des titres par la STICODEVAM :** La Compagnie Internationale de Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées remboursables :** L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

EMISSION D'EMPRUNT SUBORDONNE CIL 2008 - (Suite)

**Rang de créance :** *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés, qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).*

**Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.**

**Maintien de l'emprunt à son rang :** *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres obligations subordonnées qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :** Il existe un marché secondaire pour les obligations subordonnées (marché obligataire de la cote de la bourse) mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Un prospectus abrégé d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n° **08-631 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, de l'intermédiaire en Bourse, CGI et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

AUGMENTATION DE CAPITAL

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**ARAB TUNISIAN BANK**

**- ATB -**

9, Rue Hédi Noura - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank -ATB- a décidé lors de sa réunion tenue le 30 mai 2008 d'augmenter le capital social de la banque à concurrence de 40 millions de dinars pour le porter de 60 millions de dinars à 100 millions de dinars . Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches de 20 millions de dinars chacune : La première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser la première tranche de l'augmentation de capital d'un montant de **20 millions de dinars**, pour le porter de **60 millions de dinars à 80 millions de dinars** en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 14 millions de dinars par l'émission de 14 000 000 actions nouvelles
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 6 millions de dinars par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles gratuites.

**Caractéristiques de l'émission :**

Montant : **20.000.000 de dinars** réparti comme suit :

- 14 000 000 de dinars par souscription en numéraire et émission de 14 000 000 actions nouvelles.
- 6 000 000 de dinars par incorporation de réserves et émission de 6 000 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions émises seront nominatives et de catégorie ordinaire.

**1- Emission en numéraire**

Le capital social sera augmenté de **14 000 000 de dinars** par l'émission de **14 000 000 actions nouvelles** de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,5 dinars** l'action, soit **1 dinar** de valeur nominale et **2,5 dinars** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées de la totalité du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

**Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 14 000 000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible**

A raison de **7 actions nouvelles pour 30 actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible**

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

AUGMENTATION DE CAPITAL ATB - (Suite)**Période de souscription**

La souscription aux 14 000 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus\*.

**Etablissements Domiciliataires**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,5 dinars**, soit **1 dinar** représentant la valeur nominale de l'action et **2,5 dinars** la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank –ATB- Agence centrale sous le n° **01 001 020 1192 0037 66 44**.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le **7 janvier 2009**.

**Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

**Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

**2- Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **6 000 000 de dinars** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 6 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 60 000 000 actions anciennes et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**1 action nouvelle gratuite** pour **10 actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15 décembre 2008**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites (14 000 000 actions) et les actions nouvelles gratuites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2009**.

**Cotation en bourse**Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15 décembre 2008**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 14 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

---

\* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 29 décembre 2008 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL ATB - (Suite)

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15 décembre 2008**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus. Il à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commenceront le **15 décembre 2008**.

**Prise en charge des actions par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600541 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600525 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15 décembre 2008**.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 00036000533» durant la période de souscription préférentielle, soit du **15 décembre 2008** au **29 décembre 2008** inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0003600517 » à partir du **15 décembre 2008**.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **08/ 630** du **28 novembre 2008** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **28 novembre 2008** sous le n° **08/ 005**, est, mis à la disposition du public auprès de l'Arab Tunisian Bank, de l'AFC intermédiaire en bourse et auprès de tous les autres intermédiaires en bourse.

2008 - AS - 945

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
«TUNISIE LEASING 2008/3»**

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Tunisie Leasing 2008/3» de D. 15 000 000 ouvertes au public le 21 novembre 2008, ont été clôturées le **25 novembre 2008**.

2008 - AS - 946

NOMINATION DE DIRIGEANT DE SICAV

**SICAV AVENIR**

**Changement de dirigeant de la SICAV**

SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 10 novembre 2008, à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, à Tunis, le conseil d'administration réuni le 04 novembre 2008, a décidé de nommer Monsieur Khaled Fendri en qualité de Président Directeur Général de la SICAV.

2008 - AS - 947



<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 02 DECEMBRE 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,242%		
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,263%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,271%	1 002,864
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		5,342%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009	5,350%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,394%	1 016,908
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	5,617%		1 010,711
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,964%		1 005,244
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,034%	1 064,875
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,066%	1 100,398
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,148%	1 042,158
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,378%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,442%		1 019,109
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,816%		1 006,318

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 01/12/2008	LIQUIDATIVE du 02/12/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	125,184	125,196	4,153	3,43%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,217	103,228	*** 3,554	3,43%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	101,889	101,899	*** 3,467	3,38%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	104,586	104,598	*** 3,880	3,70%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	104,178	104,191	*** 4,297	4,11%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	104,404	104,441	*** 4,289	4,09%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	102,854	102,865	*** 3,903	3,78%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	102,697	102,709	*** 3,850	3,73%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	105,869	105,880	*** 3,981	3,76%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	104,691	104,701	*** 4,114	3,92%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	107,648	107,662	*** 4,245	3,93%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	103,604	103,640	*** 4,108	3,94%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,026	103,041	*** 3,979	3,83%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	105,580	105,593	*** 3,788	3,57%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,100	104,112	*** 3,962	3,79%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	105,550	105,561	*** 3,898	3,68%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	105,872	105,885	*** 3,903	3,67%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	103,794	103,805	*** 3,581	3,44%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	104,994	105,008	*** 4,070	3,87%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,054	104,089	*** 4,082	3,79%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	102,680	102,695	*** 4,502	4,32%
FINA O SICAV	FINACORP	-	103,407	103,420	*** 3,420	3,42%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,257	103,268	3,268	3,27%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,048	101,066	1,066	1,07%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,136	1,137	0,035	3,18%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,794	10,796	0,397	3,82%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,379	10,380	*** 0,384	3,69%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 102,607	102,686	2,686	2,69%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,206	102,221	2,221	2,22%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,151	100,161	0,199	0,20%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,363	41,375	1,513	3,80%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,065	30,068	1,135	3,92%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	74,401	74,502	*** 1,309	1,77%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	103,796	104,117	*** 21,069	24,90%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 042,509	1 045,472	*** 191,856	22,05%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	63,455	63,311	*** 0,557	0,86%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,844	100,845	*** 2,328	2,26%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,733	58,766	*** 4,008	7,14%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	44,770	44,938	*** -0,877	-1,86%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	50,737	50,696	*** 3,641	7,51%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,477	94,642	*** 3,550	3,79%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,290	94,566	*** 7,180	8,06%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,387	13,415	*** 1,086	8,55%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	74,376	74,779	*** 7,544	11,12%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	192,932	193,513	*** 28,126	16,63%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	109,075	109,063	*** -0,497	-0,44%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 446,343	1 448,793	*** 253,249	20,82%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 659,627	1 636,134	170,979	11,67%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 142,004	140,192	*** 10,047	7,58%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 134,697	133,358	*** 7,709	5,96%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 123,024	122,803	*** 9,192	7,75%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,602	1,556	0,160	11,46%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,410	1,374	0,079	6,10%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 025,825	7 889,399	*** -853,159	-9,62%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,064	11,070	*** 0,811	7,66%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,769	11,783	*** 1,365	12,78%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,326	13,398	*** 2,675	24,58%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,259	12,330	*** 2,097	19,89%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 101,508	100,697	*** 3,110	3,10%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 103,285	102,355	*** 3,615	3,59%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,210	104,734	*** 5,100	5,06%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,345	13,363	2,788	26,36%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 059,663	1 055,768	36,747	3,61%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 380,907	5 361,509	361,509	7,23%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 113,473	112,907	12,907	12,91%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,710	104,034	4,034	4,03%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 030,627	1 023,979	23,979	2,40%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	103,181	103,756	3,756	3,76%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	486,500	489,432	-10,568	-2,11%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 106,705	105,563	5,563	5,56%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	100,379	100,979	0,979	0,98%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,193	100,190	0,190	0,19%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,216	100,214	0,214	0,21%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,246	100,246	0,246	0,25%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 100,188	100,178	0,178	0,18%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 100,164	99,925	-0,075	-0,08%

\* S.C. :SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :  
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**IMPRIMERIE**

**du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

## SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT ARRETEE AU 30/09/2008

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2008,

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2008.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2008, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- Bien qu'au courant du trimestre les actions « STEQ » n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables.
- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titre et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'est élevé environ à 79%.
- La société SICAV BHP détient des actions non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83 relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.

#### LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

*La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C*  
*Membre de CPA Associates International*  
*Chiheb GHANMI*  
*Associé*

#### BILAN arrêté au 30 / 09 / 2008

	Notes	30/09/2008	30/09/2007	31/12/2007
<b>ACTIF</b>				
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>3-1</b>	<b>4 509 642</b>	<b>4 236 104</b>	<b>4 473 192</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 807 507	3 973 314	4 206 883
b - Obligations et Valeurs assimilées		702 135	262 790	266 309
c - Autres Valeurs		-	-	
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 138 850</b>	<b>1 496 384</b>	<b>1 407 606</b>
a - Placement monétaires		-	499 636	999 531
b - Disponibilités		1 138 850	996 748	408 075
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>7 000</b>	<b>79 955</b>	<b>60 813</b>
a - Dividendes & intérêts à recevoir		-	31 955	
b - Titres de créances échus		-	-	
c - Autres créances d'exploitation		7 000	48 000	60 813
<b>AC 4 – Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 655 492</b>	<b>5 812 444</b>	<b>5 941 610</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-5</b>	6 844	7 580	7 690
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	287 156	289 969	288 630
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>294 000</b>	<b>297 550</b>	<b>296 630</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 –Capital</b>		<b>5 204 338</b>	<b>5 358 322</b>	<b>5 487 342</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-3</b>	<b>157 155</b>	<b>156 572</b>	<b>157 949</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	11	11
b - Sommes distribuables de l'exercice		157 114	156 561	157 938
<b>ACTIF NET</b>	<b>3-2</b>	<b>5 361 492</b>	<b>5 514 894</b>	<b>5 645 290</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 655 492</b>	<b>5 812 444</b>	<b>5 941 610</b>

#### ETAT DE RESULTAT arrêté au 30 / 09 / 2008

	Notes	Période du 01/07/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 30/09/2008	Période du 01/07/2007 au 30/09/2007	Période du 01/01/2007 au 30/09/2007	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>4-1</b>	<b>178 866</b>	<b>182 347</b>	<b>68 316</b>	<b>170 221</b>	<b>173 740</b>
a - Dividendes		161 294	161 294	64 542	157 627	157 627
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 572	21 053	3 774	12 594	16 113
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-2</b>	<b>8 760</b>	<b>18 403</b>	<b>9 584</b>	<b>29 345</b>	<b>39 173</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>187 627</b>	<b>200 751</b>	<b>77 900</b>	<b>199 566</b>	<b>212 913</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-7</b>	<b>13 017</b>	<b>19 663</b>	<b>6 995</b>	<b>21 511</b>	<b>28 318</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>174 610</b>	<b>181 088</b>	<b>70 904</b>	<b>178 054</b>	<b>184 594</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>4 774</b>	<b>6 943</b>	<b>2 954</b>	<b>7 211</b>	<b>10 111</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-8</b>	<b>11 585</b>	<b>17 617</b>	<b>5 811</b>	<b>17 285</b>	<b>23 103</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>167 799</b>	<b>170 414</b>	<b>68 047</b>	<b>167 980</b>	<b>171 603</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>13 387</b>	<b>13 300</b>	<b>1 185</b>	<b>11 420</b>	<b>13 665</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>154 412</b>	<b>157 114</b>	<b>66 863</b>	<b>156 561</b>	<b>157 938</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>13 387</b>	<b>13 300</b>	<b>1 185</b>	<b>11 420</b>	<b>13 665</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		76 674	98 181	263 777	25	233 617
* +/- values réalisées sur cession des titres		254 686	228 251	28 522	74 639	74 638
* Frais de négociation		3 646	4 150	234	1 762	1 763
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>495 512</b>	<b>296 333</b>	<b>224 485</b>	<b>240 883</b>	<b>478 095</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 / 09 / 2008

	<i>Période du 01/07/2008 Au 30/09/2008</i>	<i>Période du 01/01/2008 Au 30/09/2008</i>	<i>Période du 01/07/2007 Au 30/09/2007</i>	<i>Période du 01/01/2007 Au 30/09/2007</i>	<i>Année 2007</i>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>					
a - Résultat d'exploitation	167 799	170 414	68 047	167 980	171 603
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	76 674	98 181	263 777	25	233 617
c - +/- values réalisées sur cession de titres	254 686	228 251	28 522	74 639	74 638
d - Frais de négociation de titres	3 646	4 150	243	1 762	1 763
		<b>173 345</b>		<b>162 137</b>	<b>162 137</b>
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>					
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>					
a – Souscriptions	<b>720 622</b>	<b>4 940 175</b>	<b>2 597 732</b>	<b>11 561 097</b>	<b>16 361 837</b>
* Capital	1 545 300	10 581 300	5 570 300	24 307 500	34 651 600
* Régularisation des sommes non distrib.	843 488	5 779 807	3 041 242	12 996 027	18 675 467
* Régularisations des sommes distrib.	18 810	138 682	68 675	249 624	385 703
* Droits d'entrée					-
b – Rachats	<b>1 275 887</b>	<b>5 346 961</b>	<b>2 630 098</b>	<b>11 539 596</b>	<b>16 447 153</b>
* Capital	2 782 200	11 448 200	5 603 300	23 944 400	34 460 000
* Régularisation des sommes non distrib.	1 527 958	6 237 784	3 043 061	12 656 731	18 403 099
* Régularisation des sommes distrib.	21 645	136 545	69 859	251 927	390 252
* Droits de sortie					
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>59 753</b>	<b>283 798</b>	<b>256 852</b>	<b>100 245</b>	<b>230 640</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	<b>5 594 590</b>	<b>5 645 290</b>	<b>5 771 746</b>	<b>5 414 650</b>	<b>5 414 650</b>
b - En fin de période	<b>5 361 492</b>	<b>5 361 492</b>	<b>5 514 894</b>	<b>5 514 894</b>	<b>5 645 290</b>
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions ( ou de parts )</u></b>					
a - En début de période	<b>123 325</b>	<b>119 625</b>	<b>121 670</b>	<b>117 709</b>	<b>117 709</b>
b - En fin de période	<b>110 956</b>	<b>110 956</b>	<b>121 340</b>	<b>121 340</b>	<b>119 625</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>46 283</b>	<b>48 321</b>	<b>45 450</b>	<b>45 450</b>	<b>47 192</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	-	-	-	-	<b>5,42%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Arrêtées au 30/09/2008

(Unité en Dinar tunisien)

**1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires**

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2008 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

**2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2008, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2-3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2008 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

**2-4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3- Notes sur le bilan****3-1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 4 509 642 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation Du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2008	% de l'actif net	% de l'actif	% du K de l'émet	
<b>A – Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :</b>							
<b>1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote</b>							
<b>ACTIONS</b>							
CIL	18 735		253 525,884	448 946,805	8,37%	7,94%	-
ADWA	13 000		91 600,000	89 531,000	1,67%	1,58%	-
AMEN BANK	1 229		15 363,580	42 523,400	0,79%	0,75%	-
ARTES	1 000		11 700,000	11 727,000	0,22%	0,21 %	-
ATB	38 426		132 574,290	314 593,662	5,87%	5,56%	-
ATTIJARILEASING	15 491		769 795,953	179 695,600	3,35%	3,18%	-
BATAM	13 623		193 483,581	0,002	0,00%	0,00%	-
BIAT	3 582		133 135,209	147 341,988	2,75%	2,60%	-
BNA	138		1 208,719	1 205,292	0,02%	0,02%	-
BTEI	510		10 920,094	15 783,480	0,29%	0,27%	-
G-LEASING	6		211,021	42,720	0,00%	0,00%	-
MONOPRIX	150		4 205,778	20 251,800	0,38%	0,36%	-
POULINA	12000		91440,000	90 804,000	1,69%	1,60%	-
SFBT	34 800		379 568,178	439 315,200	8,19%	7,77%	-
SIAME	20 130		113 231,887	35 066,460	0,65%	0,62%	-
SIPHAT	2 604		34 559,553	39 060,000	0,73%	0,69%	-
SOTETEL	3 751		295 011,069	58 283,038	1,09%	1,03%	-
SOTRAPIL	10 888		225 666,612	141 554,888	2,64%	2,50%	-
SOTUMAG	221 960		626 692,881	393 535,080	7,34%	6,96%	-
SPDIT-SICAF	80 808		359 711,509	400 807,680	7,47%	7,08%	-

STEQ	1 178	12 600,800	15 551,956	0,29%	0,27%	-
TAIR NG J010708	7 800	28 860,000	26 832,000	0,50%	0,47%	-
TUNIS-AIR	38 430	92 202,020	130 316,130	2,43%	2,30%	-
UBCI	4 563	92 088,697	213 251,805	3,98%	3,77%	-

Désignation Du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2008	% de l'actif net	% de l'actif	% du K de l'émet
-------------------------	-------------------	-----------------------	-------------------------	---------------------	-----------------	---------------------

**A - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :****1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote :**

<b>OBLIGATIONS</b>						
AFRICA 2003	1 000	40 000,000	40 098,630	0,75%	0,71%	-
BH 2008	5 000	500 000,000	510 049,315	9,51%	9,02%	-
WIFAK LEASE	2 500	150 000,000	151 987,398	2,83%	2,69%	-

<b>DROITS</b>						
AMS Da 2001	2	0,125	0,140	0,00%	0,00%	-
AMS Da 1999	7	0,342	0,770	0,00%	0,00%	-
SFBT DA 2007	10	1,208	0,200	0,00%	0,00%	-
STPIL DA0807	9	2,860	3,690	0,00%	0,00%	-
TUNIS RE DA	10	0,000	0,000	0,00%	0,00%	-
UIB DS 2008	1 060	1,310	1 269,880	0,24	0,22%	-

**2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote :**

BTS	50	500,000	500,000	0,01%	0,01%	-
TUNIS-RE	46 666	528 000,000	424 660,600	7,92%	7,51%	-

**3- Autres valeurs****Titres OPCVM :**

SICAV BHO	1 226	128 169,719	125 050,774	2,33%	2,21%	-
-----------	-------	-------------	-------------	-------	-------	---

**3-2 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 6 844 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2008	30-09-2007
Rémunération du gestionnaire à payer	5 958	6 698
Rémunération du dépositaire à payer	886	882
<b>Total</b>	<b>6 844</b>	<b>7 580</b>

**3-3 Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 287 156 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2008	30-09-2007
Jetons de présence	1 669	2 271
Actionnaires. dividendes à payer	268 166	272 743
Redevance du C.M.F à payer	5 547	470
Etat. retenue à la source	53	1 109
Honoraires du C.A.C à payer	11 554	13 193
Autres rémunérations à payer	150	150
T.C.L à payer	17	33
<b>Total</b>	<b>287 156</b>	<b>289 969</b>

**3-4 Notes sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2008 se détaille ainsi :

Désignations	30.09.2008			30.09.2007
	Résultats D'exploitation	Régularisations	Sommes Distribuables	Sommes Distribuables
Ex. antérieur	40		40	11
Exercice 2008	170 414	-13 300	157 114	156 561
<b>Total</b>	<b>170 455</b>	<b>-13 300</b>	<b>157 155</b>	<b>156 572</b>

**3-5 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Désignations	30-09-2008	30-09-2007
<b>Capital au 31-12-(N-1) ( en nominal )</b>	<b>11 962 500</b>	<b>11 770 900</b>
• Frais de négociation	-1 763	-3 376
• Différence d'estimation	233 617	1 068 393
• Moins-value réalisée	74 638	240 044
• Régularisation	-6 623 702	-7 661 311
<b>Capital au 31-12-(N-1) en V.L</b>	<b>5 645 290</b>	<b>5 414 650</b>
• Nombre de titre	119 625	117 709
<b>Souscriptions réalisées ( en nominal )</b>		
• Montant	10 581 300	24 307 500
• Nombre de titres	105 813	243 075
<b>Rachats effectués ( en nominal )</b>		
• Montant	11 448 200	23 944 400
• Nombre de titres	114 482	239 444
• Nombre d'actionnaires		
<b>Capital au 30-09</b>	<b>11 095 600</b>	<b>12 134 000</b>
• <b>En nominal</b>	-4 150	-1 762
• Frais de négociation	-98 181	25
• Différence d'estimation	228 251	74 639
• Moins values réalisée	-	-6 692 008
• Régularisations		
• <b>Capital en VL</b>	<b>5 860 028</b>	<b>5 514 894</b>
• Nombre de titre	110 956	121 340
• Nombre des actionnaires	198	213

**4- Notes sur l'état de résultats****4-1- Notes sur les revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-09-2008 la somme de 182 347 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	30-09-2008	30-09-2007
<b>Dividendes</b>	161 294	157 627
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	21 053	12 594
<b>Total</b>	<b>182 347</b>	<b>170 221</b>

**4-2- Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 18 403 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2008 au 30-09-2008 sur les certificats de dépôt et se détaillent ainsi :

Intérêts	30.09.2008	30.09.2007
Certificat de dépôt	18 403	29 345
<b>Total</b>	<b>18 403</b>	<b>29 345</b>

**4-3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 19 663 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2007
Rémunération du gestionnaire	18 777	20 628
Rémunération du dépositaire	886	883
<b>Total</b>	<b>19 663</b>	<b>21 511</b>

**4-4 Autres charges :**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 17 617 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2007
Redevance C.M.F	4 173	4 584
Honoraires du Commissaire aux comptes	8 803	8 772
Jetons de présence	1 669	1 834
Rémunération du Président du Conseil	1 582	1 592
T.C.L	503	502
Autres charges	887	1
<b>Total</b>	<b>17 617</b>	<b>17 285</b>

**4-5 Ratios de gestion des placements :**

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit :  $19\,663 / 5\,361\,492 = 0,37\%$
- **Autres charges / actif net** soit :  $17\,617 / 5\,361\,492 = 0,33\%$

**4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.



**SITUATION TRIMESTRIELLE DE MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  
ARRETEE AU 30/09/2008**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2008,**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 décembre 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.230.409, un actif net de D : 4.201.742 et un bénéfice de la période de D : 41.632.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 septembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par les sociétés « AIL », « ATL », « TUNISIE LEASING », « CIL » et « ASSAD », représentent respectivement à la date d'arrêté de la situation, 11,90%, 11,97%, 17,90%, 16,68% et 11,82% de l'actif net de la société, dépassant ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN  
arrêté au 30 / 09 / 2008**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	1 873 805,824	-
Obligations et valeurs assimilées		1 806 616,555	-
Tires des Organismes de Placement Collectif		67 189,269	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		2 356 603,409	1 000 101,229
Placements monétaires	5	2 352 518,613	998 961,500
Disponibilités		4 084,796	1 139,729
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 230 409,233</b>	<b>1 000 101,229</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	8	17 532,642	-
<b>Autres créditeurs divers</b>	9	11 134,327	6,962
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>28 666,969</b>	<b>6,962</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	12	4 102 998,965	1 000 000,000
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		288,184	-
Sommes distribuables de la période		98 455,115	94,267

ACTIF NET		4 201 742,264	1 000 094,267
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 230 409,233	1 000 101,229
<b>ETAT DE RESULTAT</b> arrêté au 30 / 09 / 2008			
	Note	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008
<i>Année 2007</i>			
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	6	13 201,980	13 201,980
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 201,980	13 201,980
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	41 629,439	63 711,737
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		54 831,419	76 913,717
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(18 870,523)	(20 626,637)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		35 960,896	56 287,080
<b>Autres charges</b>	11	(5 951,035)	(6 307,333)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		30 009,861	49 979,747
Régularisation du résultat d'exploitation		10 578,673	48 475,368
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		40 588,534	98 455,115
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(10 578,673)	(48 475,368)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		221,458	508,849
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		11 401,164	11 401,164
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		41 632,483	61 889,760
<b>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b> arrêté au 30 / 09 / 2008			
		Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008
<i>Année 2007</i>			
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		41 632,483	61 889,760
Résultat d'exploitation		30 009,861	49 979,747
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		221,458	508,849
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		11 401,164	11 401,164
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		1 044 392,479	3 139 758,237
<b>CAPITAL INITIAL</b>		-	-
<b>Souscriptions</b>			1 000 000,000
- Capital		13 469 200,000	16 224 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables		11 984,536	12 230,070
- Régularisation des sommes distribuables		274 016,299	325 157,567
<b>Rachats</b>			
- Capital		(12 431 100,000)	(13 129 300,000)
- Régularisation des sommes non distribuables		(16 270,730)	(16 341,118)
- Régularisation des sommes distribuables		(263 437,626)	(276 488,282)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		1 086 024,962	3 201 647,997
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période		3 115 717,302	1 000 094,267
En fin de période		4 201 742,264	4 201 742,264
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période		30 571	10 000
En fin de période		40 952	40 952
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		102,602	102,602
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		0,67%	2,59%
			0,01%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****Arrêtées au 30/09/2008**

(Unité en Dinar tunisien)

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008, à D : 1.873.805,824, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 800 000,000</b>	<b>1 806 616,555</b>	<b>43,00%</b>
<b>Obligations</b>				
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	500 000,000	500 071,233	11,90%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	503 068,493	11,97%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	3 000	300 000,000	301 410,411	7,17%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	5 000	500 000,000	502 066,418	11,95%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>66 680,420</b>	<b>67 189,269</b>	<b>1,60%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	200	20 145,400	20 369,600	0,48%
AMEN PREMIERE	167	17 198,508	17 344,453	0,41%
TUNISIE SICAV	237	29 336,512	29 475,216	0,70%
<b>Total</b>		<b>1 866 680,420</b>	<b>1 873 805,824</b>	<b>44,60%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008 à D : 2.352.518,613 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>93 866,592</b>	<b>96 376,609</b>	<b>2,29%</b>
AMEN BANK		93 866,592	96 376,609	2,29%
<b>Comptes à terme</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000,000</b>	<b>1 109 934,645</b>	<b>26,42%</b>
Compte à terme au 08/07/2009 (au taux de 5,50%)	500 000	500 000,000	505 194,445	12,02%
Compte à terme au 10/10/2008 (au taux de 5,19%)	300 000	300 000,000	302 871,800	7,21%
Compte à terme au 08/11/2009 (au taux de 5,19%)	300 000	300 000,000	301 868,400	7,18%
<b>Billets de trésorerie pré - comptés</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 136 025,548</b>	<b>1 146 207,359</b>	<b>27,28%</b>
TUNISIE LEASING du 06/10/2008 à 6,10% pour 90 jours	250 000	246 995,814	249 833,100	5,95%
CIL du 08/10/2008 à 6,20% pour 90 jours	400 000	395 115,706	399 620,110	9,51%
ASSAD du 18/11/2008 à 6,18% pour 90 jours	500 000	493 914,028	496 754,149	11,82%
<b>Total général</b>		<b>2 329 892,140</b>	<b>2 352 518,613</b>	<b>55,99%</b>

**Note 6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent pour la période allant du 01.07 au 30.09.2008 à 13.201,980 et englobent exclusivement les intérêts sur les obligations de sociétés.

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2008 à D : 41.629,439, et présente le montant des intérêts courus sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 3 2008
Intérêts des dépôts à vue	2 781,258
Intérêts des comptes à terme	9 934,645
Intérêts des certificats de dépôt	12 734,083
Intérêts des billets de trésorerie	16 179,453
<b>TOTAL</b>	<b>41 629,439</b>

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30.09.2008 à D: 17.532,642 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de distribution. Elle se détaille ainsi :

Smart Asset Management	10 313,319
Maxula Bourse	10 313,319
<b>Total</b>	<b>20 626,638</b>
Retenue à la source	3 093,996
<b>Net à payer</b>	<b>17 532,642</b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2008 à D: 11.134,327 et se détaille ainsi :

Redevance du CMF	1 748,030
Rémunération du dépositaire	1 753,266
Honoraires du commissaire aux comptes	2 370,620
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires, perçus d'avance	1 852,055
Retenue à la source sur commissions	3 403,394
Autres	6,962
<b>Total</b>	<b>11 134,327</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2008 à D: 18.870,523 et représente les commissions de gestion et de distribution.

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2008 à D : 5.951,035 et se détaille comme suit :

Redevance du CMF	1 599,206
Frais du dépositaire	1 887,051
Honoraires du commissaire aux comptes	2 370,620
Commissions bancaires	94,158
<b>Total</b>	<b>5 951,035</b>

**Note 12 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2008, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2007

Montant	1 000 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	14

Souscriptions réalisées

Montant	16 224 500,000
Nombre de titres émis	162 245

Nombre d'actionnaires nouveaux	221
--------------------------------	-----

Rachats effectués

Montant	(13 129 300,000)
---------	------------------

Nombre de titres rachetés	(131 293)
---------------------------	-----------

Nombre d'actionnaires sortants	(99)
--------------------------------	------

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	11 401,164
---	------------

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	508,849
--	---------

Régularisation des sommes non distribuables	(4 111,048)
---	-------------

Capital au 30-09-2008

Montant	4 102 998,965
---------	---------------

Nombre de titres	40 952
------------------	--------

Nombre d'actionnaires	136
-----------------------	-----